



PROCES VERBAL COMITE SYNDICAL DU SEAT JEUDI 05 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le cinq octobre à dix-huit heures, le Comité du Syndicat d'Etudes et d'Aménagement Touristique, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Pérignat es Allier, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BUCHE.

Nombre de délégués :

En exercice : 8

Présents : 7

Votants : 8

Date de convocation du Comité Syndical : 21 septembre 2017

Titulaires présents :

M. Pascal BRUHAT

M. Gérard BLANCHAMP

M. Gilles PETEL

Mme. Bénédicte HEALY

Mme. Fabienne POUPENEY

M. Jean-Pierre BUCHE

M. Gérard BRANLARD

Suppléants présents :

Mme. Sylvie ARDOUREL

M. Olivier DUMAS

Mme Françoise BERNARD

Représentation :

Mme. Sylvie ARDOUREL en tant que suppléante pour M. Jean-François DEMERE

Titulaires excusés :

M. Jean-François DEMERE

Suppléants excusés :

M. Daniel SALLES, Mme. Colette HENRION, M. Pierre DUPECHER, Mme. Hélène FEDERSPIEL

La famille trouve le projet de l'Ecopole très intéressant et ne souhaite pas bloquer les aménagements. Cependant ils sont très attachés à leurs terrains et n'envisagent pas de rétrocéder gratuitement ces terrains au SEAT. Il nous propose une rétrocession gratuite mais en contrepartie ils souhaitent pouvoir bénéficier d'une petite cabane à usage privé sur le site, afin de profiter des lieux. Si cela n'est pas envisageable, des discussions sur le prix des terrains seront à engager.

Pour information la dernière estimation de France Domaine fixe le prix à **0.80€/m² ± 10%** (réalisé en septembre 2017) au lieu de **0.78€/m²**, prix auquel nous avons acheté 4ha à la famille SEGIN-GALLOIS en 2015.

Estimation haute d'achat à la famille Bateau : **60 249,2€** pour 68 465m² à 0.88€/m²

Estimation basse d'achat à la famille Bateau : **53 402€** 68 465m² à 0.78€/m²

Sachant que des aides à hauteur de 80% pourraient-être mobilisables, le reste à charge serait respectivement de 12 050€ ou 10 680€ suivant l'estimation.

- **Réunion avec la fédération de pêche**, afin de structurer la pêche sur l'Ecopole et de régulariser les pratiques, il est proposé de créer une association privée avec différents collègues afin que l'ensemble des parties prenantes puissent être représentées. La Fédération de Pêche est un partenaire incontournable et il serait intéressant qu'il puisse être membre du Conseil d'Administration. Cette première réunion avait pour objectif d'envisager les futurs partenariats.

Une réunion publique sera organisée le jeudi 26 octobre à 18h en mairie de Pérignat afin de présenter le projet et d'identifier des pêcheurs souhaitant s'impliquer dans la mise en place de l'association.

- La LPO organise un **chantier participatif le samedi 14 octobre sur l'Ecopole**

- Suite à la délibération sur les pouvoirs du président en juillet dernier, l'autorisant à engager des frais à hauteur de 1500€, du **matériel de bureau a été acheté pour une valeur de 500€** afin d'assurer le bon fonctionnement du SEAT. Il était important que les fournitures du SEAT soient dissociées de celles de la Mairie.

- Il est proposé de **ne pas répercuter le reste à charge imprévu de l'Etude Protourisme** aux EPCI. En effet, suite à la diminution de la subvention de la Région (initialement à 80% et qui finalement n'a été que de 40%), le surcoût de 16 815,58€ sera absorbé par l'excédent d'investissement du SEAT, constitué notamment par les dons des carriers.

III. Affaires internes

1. Assurance

Il est expliqué que le contrat d'assurance du SEAT avec la SMACL n'a pas évolué depuis 2011 alors que le SEAT est devenu propriétaire de 90ha d'anciennes gravières et que sa responsabilité est directement engagée pour tout accident, le risque de noyade est

notamment très fort sur le site. Il est souligné qu'un accident a eu lieu fin août, une jeune fille est tombée depuis le haut du mur présent sur site.

Le syndicat est devenu employeur en juin 2017 et du matériel a été acquis, il est précisé que la salariée utilise son véhicule personnel pour tous les déplacements professionnels.

Le Président propose d'élargir la couverture juridique du SEAT qui, jusqu'à présent, consistait uniquement en une responsabilité civile basique d'un montant de 70€ annuel. Plusieurs organismes ont été consultés :

	SMACL	MAIF	GROUPAMA
Responsabilité Civile	149,96€ TTC	782,74€TTC paque collectivité	465,05 € TTC
Protection juridique	102,06€ TTC		103,68 € TTC
Protection fonctionnelle	34,60€ TTC 8 élus et un agent (3,84€ TTC/prs)		
Domage aux biens	76,42€ TTC	5,43€ TTC	101,87 € TTC
Auto collaborateurs	98,95€ TTC	97,62€ TTC	360 € TTC
TOTAL	461,99€ TTC	885,79€ TTC	1 030,60€ TTC

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de retenir la proposition la plus avantageuse économiquement et de souscrire un contrat auprès de la SAMCL pour une responsabilité civile, une protection juridique et fonctionnelle, une assurance dommage aux biens et une assurance pour l'auto collaborateurs.

2. Location d'un bureau

Le Président explique que la Mairie de Pérignat-sur-Allier a réalisé des travaux de rénovation d'un petit local pouvant servir de bureau. Il propose que le SEAT loue cet espace d'environ 6m² pour un prix de **80€ TTC/mois**. Ce loyer comprend l'ensemble des charges locatives afférentes au bien loué (eau/électricité/entretien des locaux). Le SEAT fera son affaire personnelle des contrats liés à la fourniture des abonnements téléphone et internet. Le SEAT utilisera le photocopieur de la mairie mais bénéficiera de codes (noir et blanc et couleurs) permettant à la commune de refacturer au réel les frais de copie réalisés par le SEAT.

Il en sera de même pour les timbres utilisés par le SEAT pour ses envois postaux. Ceux-ci seront fournis par les services de la mairie et refacturés au réel.

Il est proposé que les loyers, ainsi que les frais de timbres et de photocopies, soient facturés semestriellement par la mairie au SEAT (juin et décembre).

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Président à signer un bail d'occupation précaire avec la mairie dans les conditions décrites ci-dessus.

IV. Le projet Ecopole du Val d'Allier

Une présentation globale du projet est réalisée et des discussions ont lieu au fur et à mesure des éléments abordés.

- **Elargissement du nombre de délégués** : il est proposé de passer de 4 à 6 titulaires et de 3 à 6 suppléants par EPCI. Il est précisé qu'une délibération devra être prise par le SEAT puis par les 2 EPCI, ensuite un arrêté préfectoral permettra de régulariser l'évolution des statuts et les EPCI devront ensuite désigner les nouveaux représentants.
- **Augmentation des ressources humaines** : étant donné la charge de travail qu'implique le développement du projet, il serait intéressant d'augmenter les ressources humaines affectées au SEAT. Le poste de chargé de mission pourrait évoluer vers un emploi à temps plein (aujourd'hui à 80%), l'accueil de services civiques (coût : 107€/mois) ou de stagiaires permettrait d'aider la chargé de mission sur des projets précis comme le développement des activités agricoles (recherche de porteurs de projet et étude de faisabilité sur la mise en place d'un magasin en circuit court).

Il est également nécessaire de prendre en main la gestion quotidienne du site, aujourd'hui entièrement déléguée à la LPO afin de positionner cet acteur historique sur son cœur de métier. Il serait intéressant que le SEAT puisse bénéficier d'un agent technique à mi-temps qui aurait en charge la surveillance du site et le respect des règlements, la gestion des déchets et l'entretien quotidien des espaces.

Plusieurs remarques sont faites sur la présentation, des modifications seront apportées.

V. **Avenant au contrat territorial**

Des échanges ont lieu sur le contenu de l'avenant territorial (voir en PJ), M. Gérard BRANLARD propose notamment que des analyses d'eau plus poussée soient réalisées. Il serait notamment intéressant de réaliser des analyses sur les métaux lourds, une analyse bactériologique, une analyse sur les pesticides et sur les résidus de médicaments et d'hormones. Ces analyses seront très utiles notamment dans la perspective d'une ouverture à la pêche et à la baignade.

Par manque de temps, il n'a pas été possible d'échanger sur la structuration de la pêche et sa réglementation.

La séance est levée à 20h30